

Informations de base	
<p>2018/0419(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord CE/Islande/Norvège: critères et mécanismes permettant de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans un État membre, en Islande ou en Norvège, concernant l'accès à Eurodac à des fins répressives. Protocole</p> <p>Subject</p> <p>7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 7.30 Coopération policière, judiciaire et douanière en général</p> <p>Zone géographique</p> <p>Islande Norvège</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		WIŚNIEWSKA Jadwiga (ECR)	24/09/2019
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires étrangères		3747	2020-02-17
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Migration et affaires intérieures		KING Julian	